

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 février 2020

Date de convocation : 28/01/2020

Etaient présents: Cyril **POINTUD**, Christelle **CUNIS**, Clément **VAROQUIER**, Oliver **MONTAGNAC**, Audrey **SIMONET**, Romuald **APPERT**, Yann **DUJVERDIER**, Aurélien **HAMANT**, Jean-Luc **HANCZYK**, Flavie **HANCZYK**, Jean-François **HUPPE**

Excusées: Delphine **HOYET** donne pouvoir à Christelle CUNIS

Christelle **LEMAIRE** donne pouvoir à Cyril POINTUD

Ludivine **HAZART**

\*\*\*\*\*

Avant le début de cette séance, Monsieur le Maire avait convié l'ensemble du Conseil Municipal de se retrouver à 20 h devant l'atelier municipal – Rue des Métiers, afin d'effectuer une petite visite guidée des lieux et de présenter conjointement avec Monsieur Clément VAROQUIER l'avancement des travaux et aménagements intérieurs en cours.

Sur place, Monsieur Clément VAROQUIER a informé les conseillers présents de la demande et de la réception de devis pour travaux supplémentaires, documents qu'il présentera au cours de cette séance de Conseil Municipal.

### Approbation du compte rendu du 13 janvier 2020

Le compte rendu est approuvé.

### Approbation du compte de gestion 2019 Budget M14 Commune

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, présente le compte de gestion 2019 de la Commune M14 établi par le receveur municipal.

Ce compte dont les résultats de clôture d'exercice sont :

- |                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| • En section d'investissement  | - 273 333.82 € |
| • En section de fonctionnement | + 413 472.03 € |

Ils concordent avec ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation.

### Vote du compte administratif 2019 Budget M14 Commune

Monsieur Jean-François HUPPE, Président de séance pour le vote des comptes administratifs, présente le compte administratif 2019 de la Commune qui fait apparaître les résultats de clôture, se décomposant comme suite :

- |  |                |
|--|----------------|
| • En section d'investissement (dépenses/recettes)  | - 273 333.82 € |
| • En section de fonctionnement (dépenses/recettes) | + 413 472.03 € |

Le Conseil Municipal, sur proposition du Président de séance accepte les résultats précités et vote le compte administratif 2019 de la Commune en l'absence de Monsieur le Maire.

## Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget M14 Commune

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 M14 de la Commune, présentant un déficit d'investissement, des restes à réaliser et un excédent de fonctionnement, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats au Budget Principal 2020.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 300 445.39 €, le Conseil Municipal décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2020, le résultat comme suit :

- |                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| • Affectation au compte 1068          | 300 445.39 € |
| • Report en section de fonctionnement | 136 534.85 € |

## Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, détaille la liste des subventions allouées aux associations et organismes habituels, qui figurera en annexe du budget M14 2020, pour un montant total de 3 714. €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le versement de ces subventions pour l'année 2020.

## Vote du Budget 2020 M14 Commune

Après approbation des résultats du compte administratif 2019 M14 Commune, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats et présente donc le Budget 2020 M14 de la Commune, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Section d'investissement (dépenses/recettes)  | 528 520.00 € |
| • Section de fonctionnement (dépenses/recettes) | 575 006.00 € |

Dans ces conditions et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la reprise des résultats de l'exercice 2019 et vote le Budget 2020 M14, suivant détail ci-dessus.

## Approbation du compte de gestion 2019 Budget M49 Service des Eaux

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, présente le compte de gestion 2019 M49 du Service des Eaux établi par le receveur municipal.

Ce compte dont les résultats de clôture d'exercice sont :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| • En section d'investissement  | - 7 745.48 € |
| • En section de fonctionnement |              |
| • + 23 508.21 €                |              |

Ils concordent avec ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation.

## Vote du compte administratif 2019 Budget M49 Service des Eaux

Monsieur Jean-François HUPPE, Président de séance pour le vote des comptes administratifs, présente le compte administratif 2019 M49 du Service des Eaux qui fait apparaître les résultats de clôture, se décomposant comme suit :



- |   |               |
|---|---------------|
| • Section d'investissement (dépenses/recettes)  | - 7 745.48 €  |
| • Section de fonctionnement (dépenses/recettes) | + 23 508.21 € |

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée aux services de Châlons Agglo, cela implique pour notre Commune d'en clôturer définitivement la gestion budgétaire et comptable au 31/12/2019.

En conséquence, les résultats de l'exercice 2019 de ce Budget doivent être considérés dans l'élaboration du Budget 2020 M14.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Président de séance vote le compte administratif 2019 M49 du Service des Eaux et accepte que les résultats précités soient intégrés dans notre Budget 2020 M14 Commune.

\*\*\*\*\*

A noter le départ de Monsieur Jean-François HUPPE à 21 h 25 du Conseil Municipal, après avoir présidé le vote des comptes administratifs M14 et M49 et présenté un discours à l'équipe municipale présente, suivi de remerciements et de bonne continuation.

### **Destruction documents, demandée par le service archivage du CDG51**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Solène BOLLEE, Responsable du service archivage – Archiviste itinérante du CDG51 est intervenue pendant 9 jours dans nos locaux, du 15 janvier au 28 janvier 2020.

Son rôle consistait à trier nos classements de fonds d'archives afin de les rendre conformes aux obligations légales et réglementaires et d'effectuer la préparation du dépôt des archives anciennes aux Archives Départementales ainsi que la mise à l'écart des documents devant être détruits par la Collectivité. Madame BOLLEE a donc remis à Monsieur le Maire une liste de sociétés et associations susceptibles de procéder à l'élimination de documents.

Toutes nos archives communales sont désormais reconditionnées dans un même endroit.

Afin de continuer le classement de nos futures archives suivant les normes en vigueur, Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres présents une convention du service archivage du CDG51 nous proposant leurs services pour une durée de 3 ans, avec une intervention annuelle d'une journée d'une archiviste, moyennant une tarification journalière s'élevant à 223 € à ce jour.

Après cet exposé, les membres présents acceptent que Monsieur le Maire signe cette convention.

### **Résiliation auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, rappelle que lors de la précédente réunion de Conseil Municipal en date du 13 janvier 2020, les membres présents avaient accepté de résilier notre adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) compte tenu du peu de bénéficiaires et de prestations demandées.

Afin d'acter notre résiliation d'adhésion auprès du CNAS au 31/12/2020, il est nécessaire de confirmer cette décision et d'en avertir leurs services par la prise d'une délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, accepte de résilier cette adhésion auprès du CNAS et avertira leurs services par courrier, annexé de cette délibération, avant le 31/12/2020.

Toutefois, le Conseil Municipal réfléchit à d'autres solutions alternatives pour ces agents.

## **Arrêté temporaire annuel pour autorisation occupation du domaine public (eau potable)**

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, informe qu'un arrêté temporaire annuel à l'attention de l'entreprise Nord Est TP doit être pris dans le cadre d'une intervention éventuelle sur notre domaine public, par rapport au transfert de la compétence eau potable.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### Commission de contrôle de notre liste électorale

La commission de contrôle de notre liste électorale doit se réunir entre le 20 et 23 février 2020.

Monsieur Jean-Luc HANCZYK est donc chargé de convoquer Monsieur Jean-Paul THILLY, Délégué de l'administration et Monsieur Emmanuel BONAFOUS, Délégué du Tribunal de Grande Instance, à assister à cette commission.

#### Elagage des arbres, entrée de la Commune

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres présents, la réception d'un devis émanant de l'entreprise MALOTET pour l'élagage de 31 érables à droite de la route en direction de Châlons et de 4 érables à l'entrée du village, pour une somme totale de 3 360.00 € TTC.

A l'unanimité, les membres présents acceptent ce devis et chargent Monsieur le Maire d'en avertir l'entreprise concernée.

#### Point sur la construction de l'atelier municipal

Pour faire suite à la visite des lieux, Monsieur Clément VAROQUIER, Adjoint, en charge de ce dossier, présente deux devis émanant de l'entreprise APPERT RAULIN, relatifs à l'isolation supplémentaire du bâtiment ainsi que la pose d'étagères en aggloméré, dont détail ci-dessous :

- Devis n° 20/1452 pour un montant TTC de 6 321.60 €  
(pose d'isolant + étagères en aggloméré)

Vote : 12 pour, 1 abstention

- Devis n° 20/1453 pour un montant TTC de 1 600.80 €  
(complément d'isolant)

Vote : 12 pour, 1 abstention

#### Commission des Impôts Fonciers avant le 13/03/2020

A la demande du Service Départemental des Impôts Foncier, notre commission doit se réunir avant le 13/03/2020 pour examiner l'ensemble des changements affectant l'évaluation des propriétés bâties ou non bâties pour 2020.

Cette commission communale des Impôts directs doit nécessiter la présence de cinq membres.

La date du Mercredi 4 mars 2020 à 18 h en salle mairie a donc été fixée.

Les convocations vont être adressées aux différentes personnes siégeant à cette commission.

## URBANISME

DP 051 476 20 R0001  
Construction d'une clôture

Mme BRASSART Anita  
4 Rue de Châlons

DP 051 476 20 R0002  
Construction d'une clôture

Mr GALAS Michel  
12 Bis rue de Saint Léger

**Fin de séance à 22 h 25**

## CONSEILS MUNICIPAUX 2020

Lundi 2 mars 2020

Le Maire

Cyril POINTUD

